



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

06 JUILLET 2021

OBJET : Carte scolaire.

L'an deux mil vingt et un,
le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,
Madame CORFMAT (départ à 20h30), Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame
BOUZAKOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ,
Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ,, Monsieur
LAMAAIZI, Monsieur COSSON (après le point n°1), Madame CROS, Monsieur DERUEM,
Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN.

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Madame CORFMAT (après 20h30), absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur
BRUVIER.

Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame RINGEVAL, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame LACROIX.

Monsieur VERCOUTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.

Madame FERRER, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LTEIF.

Monsieur Sylvain NÉRIN est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Par application de l'article L 212-7 du Code de l'Education, la Ville est compétence, par délibération, pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation dans les différentes écoles.

La décision d'affectation s'impose aux familles par application de l'article L 131-5 du Code de l'Education. Les familles peuvent toutefois faire des demandes de dérogations scolaires. La carte scolaire et les périmètres définis permettent de maintenir un équilibre des effectifs scolaires dans les différents établissements de la commune.

Délibère

Article 1 : Entérine la pratique et la répartition actuelle des rues de Mouy. Un tableau reprenant l'ensemble de la répartition est joint à ce rapport.

Article 2 : Toute modification de la carte scolaire devra faire l'objet d'une nouvelle délibération votée par le Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 30/06/2021

Date de l'affichage : 07/07/2021

N° : 53/21

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE

Le Maire,

Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois
(OISE)

LISTE DE RUES ET ORGANISMES PUBLICS DE LA VILLE DE MOUY

GROUPE SCOLAIRE CURIE	ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT FLOURY	ECOLE MATERNELLE COINCOURT
Berceau (boulevard)	Abattoir (rue de l')	Abattoir (rue de l')	
Bois Petit (rue)		Abb. St Jean des Viviens	Abb. St Jean des Viviens
Bouchinet (rue R.)	Abreuvoir (ruelle de l')	Abreuvoir (ruelle de l')	
Briot (rue A.)	Allendé (square S.)	Allendé (square S.)	
Dunant (rue Henri)	Avinin (place du Dr)	Avinin (place du Dr)	
Fleurs (allée des)	Bastard (ruelle)	Bastard (ruelle)	
Fourneau (rue de)	Bauchy (rue Mme de)	Bauchy (rue Mme de)	
Fournival (rue G.)	Baudelocque (rue V.)	Baudelocque (rue V.)	
Frambourg (rue Saint)	Baudon (rue Auguste)	Baudon (rue Auguste)	
Gaulle (rue Ch. De)	Belleil (rue Robert)	Belleil (rue Robert)	
Holcomb (rue du Capitaine)	Benkhaled (rue Ahmed)	Benkhaled (rue Ahmed)	
Jaurès (quartier Jean)	Bohard (rue Léon)	Bohard (rue Léon)	
Logette (rue de la)	Briet (cour)	Briet (cour)	
Marais (rue du)	Cantral (place)	Cantral (place)	
Maupin (cavée)	Cassini (rue)	Cassini (rue)	
Moreau (rue Eugène)	Caves (rue des)	Caves (rue des)	
Platanes (place des)	Cayeux (rue)	Cayeux (rue)	
Poterne (sente de la)	Cité Charrette	Cité Charrette	
Raboisson (rue G.)	Claverie (impasse)	Claverie (impasse)	
	Cloître St Léger	Cloître St Léger	
19 Mars 1962 (rue du)		Coincourt (rue de)	Coincourt (rue de)
		Collège Romain Rolland	Collège Romain Rolland
	Corroyer (rue Jean)	Corroyer (rue Jean)	
	Dépaulé (rue Jean)	Dépaulé (rue Jean)	
	Derobert (rue Fernand)	Derobert (rue Fernand)	
	Etendoirs (ruelle des)	Etendoirs (ruelle des)	
	Ferry (rue Jules)	Ferry (rue Jules)	
		Flament (ruelle)	Flament (ruelle)
	Gambetta (rue)	Gambetta (rue)	
	Gare (rue de la)	Gare (rue de la)	
		Guillaume (rue F.)	
		Heilles (rue de)	Heilles (rue de)
		Janville (rue de)	Janville (rue de)
	Jardins (rue des)	Jardins (rue des)	
	Jardins (ruelle des)	Jardins (ruelle des)	
	Jonquilles (ruelle des)	Jonquilles (ruelle des)	
Leclerc (rue du Gl) N°60 à la fin de	Leclerc (rue du Gl) N°1 à 60 (adresse)	Leclerc (rue du Gl) N°1 à 60 (adresse)	
	Madeleine (ruelle)	Madeleine (ruelle)	
	Markam (allée)	Markam (allée)	
	Môquet (rue Guy)	Môquet (rue Guy)	
		Moulin (square Jean)	
		Noailles (rue de)	Noailles (rue de)
		Noeud (rue de)	Noeud (rue de)
		Noeud (impasse de)	Noeud (impasse de)
	Parmentier (Rue Th)	Parmentier (rue Th)	
		Pommery (ruelle)	Pommery (ruelle)
	République (rue de la)	République (rue de la)	
	Ruffier (rue Noël)	Ruffier (rue Noël)	
	Sémard (place P.)	Sémard (place P.)	
		Souillard (ruelle)	Souillard (ruelle)
	Survile (boulevard)	Survile (boulevard)	
	Thérain (quai du)	Thérain (quai du)	
	Tincq (rue A.)	Tincq (rue A.)	
	8 Mai 1945 (av. du)	8 Mai 1945 (av. du)	
	11 Nov. 1918 (av. du)	11 Nov. 1918 (av. du)	

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 060-216004341-20210706-DELIB53_21-DE